



## **QUAND DÉMÉNAGEMENT RIME AVEC DÉSENCOMBREMENT !**

### **Rappel des différentes collectes et dépôts pour bien vous départir de vos objets et matières qui ne vous servent plus**

**Saint-Basile-le-Grand, le 26 mai 2022** – Le retour du beau temps est pour certains synonyme de déménagement. Et qui dit déménagement, dit grand ménage ! Pendant cette corvée, vous êtes susceptibles d'accumuler les objets usagés et les matières résiduelles. Plutôt que de les jeter, la Ville de Saint-Basile-le-Grand vous invite à vous familiariser avec les différentes options de collectes et dépôts offertes sur le territoire afin de vous en départir de manière sécuritaire et écoresponsable.

#### **Comment se débarrasser d'un réfrigérateur, d'un congélateur ou d'un climatiseur hors d'usage ?**

Si vous souhaitez vous défaire d'un appareil refroidissant qui ne fonctionne plus (réfrigérateur ou congélateur de plus de 2,5 pieds<sup>3</sup>, climatiseur, cellier, refroidisseur d'eau), contactez le Service des travaux publics au 450 461-8000, poste 8300 ou par courriel à [tp@villesblg.ca](mailto:tp@villesblg.ca) afin d'inscrire votre adresse pour une collecte à domicile.

Déplacez ensuite votre appareil en bordure de votre domicile, de façon à ce qu'il soit visible de la rue et facilement accessible pour l'entreprise mandatée de le recueillir. La ou les portes de l'appareil devront être entourées de ruban adhésif ou retirées.

Vous pouvez également apporter ces appareils à l'édifice Léon-Taillon, situé au 200, rue Bella-Vista, lors des journées de dépôt des rebuts encombrants et récupérables. Pour connaître les dates, référez-vous aux informations ci-bas ou au [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri).

#### **Vous avez des surplus de carton ?**

Suite à votre déménagement, vous pourrez disposer de vos boîtes de carton lors de la collecte « plus » de matières recyclables du lundi 4 juillet prochain. Il vous suffira d'attacher les cartons en ballot à l'aide d'une corde ou de les rassembler dans une boîte et de les placer à côté de votre bac de recyclage roulant. Le format des cartons ne devra pas excéder 1,5 m<sup>2</sup> (5 pi<sup>2</sup>) et ceux-ci devront être non souillés et exempts d'autres matériaux. Les surplus dans les sacs transparents recyclables seront également acceptés.

Les surplus de carton peuvent aussi être déposés à l'édifice Léon-Taillon pendant les heures d'ouverture du bâtiment, du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 15, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

#### **Départissez-vous de vos encombrants !**

Cet été, huit dates de dépôt pour les rebuts encombrants et récupérables seront offertes aux Grandbasilois à l'édifice Léon-Taillon, soit les 28 mai, 3 et 18 juin, 9 et 22 juillet, ainsi que trois dates en août et en septembre. Que ce soit avant ou après votre déménagement, vous pourrez ainsi vous débarrasser de plusieurs objets :

- Matériaux secs (asphalte, pavé uni, béton, roc, pierre)
- Résidus de construction (bois, gypse, comptoir, plancher, etc.)

- Appareils ménagers et matériaux de construction en métal
- Mobilier de salle de bain (toilette, lavabo, etc.)
- Appareils et outils munis d'un réservoir d'huile ou de gaz vide (tondeuse, scie à chaîne, coupe-bordures, etc.)
- Ampoules
- Cartouches d'encre, piles et téléphones cellulaires
- Matelas, sommiers et futons
- Matériel électronique
- Peinture

Pour en savoir plus sur les matières et objets acceptées, consultez le [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri).

### **Donnez au suivant !**

Certains de vos objets sont encore en bon état, mais ne vous sont plus utiles ? Faites-en don à un organisme de la région afin de leur offrir une seconde vie.

Le **Centre de bénévolat** accepte les dons de vêtements uniquement, lesquels doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet dans le stationnement à l'arrière de l'édifice Léopold-Bouchard, situé au 50, montée Robert.

**La Fabrique** récolte vaisselle, articles de sport, lampes, articles de décoration, articles de jardinage, jeux et jouets, nappes et napperons, petits électroménagers (cafetières, fours à micro-ondes, malaxeurs, etc.), séchoirs, fers à cheveux et autres articles semblables. Déposez vos objets propres et en bon état dans des boîtes ou des sacs fermés devant la porte de garage située sur le côté du bâtiment au 205, rue Principale, du lundi au mercredi de 9 h à 21 h. Les gros meubles, la literie, les systèmes de son, les coussins, les téléviseurs, les ordinateurs et les imprimantes sont refusés.

Si vous désirez vous défaire de plus gros objets tels que des meubles, affichez-les sur les réseaux sociaux. Vous trouverez certainement preneur !

Il est également possible de remettre vos livres en bonne condition, à l'exception des encyclopédies, à la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand, en les déposant au comptoir de la bibliothèque Roland-LeBlanc pendant ses heures d'ouverture.

### **Déposez dans les ordures vos objets non réutilisables, non récupérables et non valorisables**

Vous conservez à la maison des accessoires et des objets volumineux désuets qui ne peuvent pas être recyclés, réutilisés ou compostés, comme :

- Mobilier
- Articles ménagers hors d'usage (sans halocarbures)
- Objets excédant 1,5 m de longueur et pesant plus de 25 kilogrammes (barbecues au gaz [sans la bonbonne], chauffe-eau, cuisinières, fours à micro-ondes, laveuses et sècheuses, tapis, etc.)

Profitez des collectes « plus » estivales d'ordures ménagères prévues les 10 juin et 8 juillet prochains pour désencombrer votre chez-vous. Prenez note qu'aucun sac d'ordures ménagères déposé à côté de votre bac roulant ne sera ramassé lors de ces collectes spéciales.

Les chauffe-eaux peuvent également être apportés à l'édifice Léon-Taillon lors des journées de dépôt des rebuts encombrants et récupérables.

### **Vous n'êtes pas certains pour un item ?**

Consultez la liste alphabétique des matières résiduelles accessible au [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri) ou téléchargez l'application mobile *Ça va où ?* en [cliquant ici](#) pour connaître les options qui s'offrent à vous pour vous débarrasser de l'objet en question.

### **Pour plus de détails**

Pour connaître les différentes collectes et dépôts et les dates associées, visitez le [villesblg.ca/tri](http://villesblg.ca/tri).

Bon déménagement et merci de disposer de vos différentes matières de manière consciente !

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communications  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8112 | [k.falcon@villesblg.ca](mailto:k.falcon@villesblg.ca)

#### **Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)